

AVIS PUBLIC

**Assemblée publique de consultation
Mardi, 11 décembre 2018 à 19 h 30**

**Aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur
le 1^{er} projet de règlement n° 92-2005-68 ainsi que sur
le 1^{er} projet de règlement n° 92-2005-69
lesquels modifient le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements**

Lors de sa séance tenue le 13 novembre 2018, le Conseil municipal a adopté par résolutions, le premier projet de règlement n° 92-2005-68 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les usages autorisés en zone n° 111 et le premier projet de règlement n° 92-2005-69 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant le stationnement hors rue des dépanneurs.

Le règlement n° 92-2005-68 a pour objet d'apporter des modifications aux usages autorisés dans la zone n° 111 de manière à y autoriser l'usage d'habitations bifamiliales isolées.

Le règlement n° 92-2005-69 a pour objet d'apporter des modifications au nombre minimal de cases de stationnement hors rue requis pour l'usage commercial de type dépanneur.

Avis, est par la présente donné, qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 11 décembre 2018 à compter de 19 h 30, à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, située au 1111, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire. Au cours de cette assemblée, tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre désigné par le maire, les projets de règlements seront expliqués et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer pourront être entendus.

Toute personne et tout organisme intéressés par ces premiers projets de règlements peuvent en prendre connaissance à l'Hôtel de Ville à l'adresse mentionnée plus haut, dans les heures d'ouverture, soit, des lundis aux mercredis : 8 h 30 à 12 h - 13 h à 16 h, les jeudis : 8 h 30 à 12 h - 13 h à 18 h 00 et les vendredis : 8 h 30 à 12 h 00.

Donné à Saint-Césaire le 15 novembre 2018.

M^e Isabelle François
Directrice générale et Greffière